Image not found or type unknown

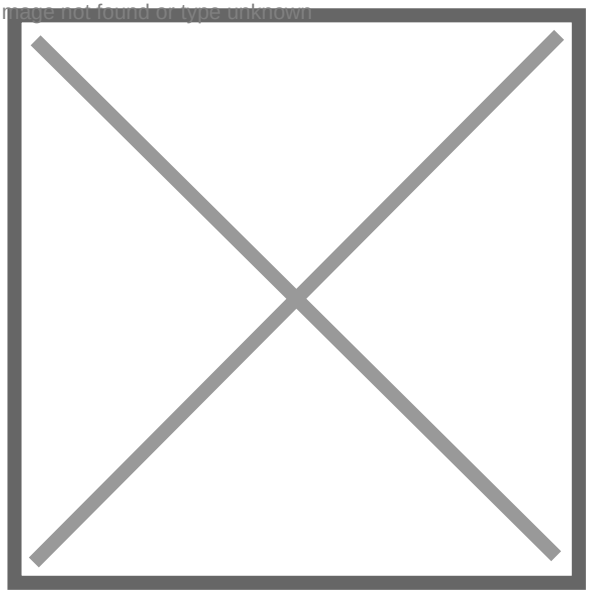

Menaces et filature par un motard

Par **zedphi**, le **02/08/2011** à **10:31**

Bonjour,
Hier en redémarrant après un arrêt à un feu, un motard m'a doublé par la droite et il y a eu un très léger contact (selon ses dires, moi je n'ai senti aucune secousse et il n'y a pas la moindre trace sur ma voiture). Au feu rouge suivant, il m'a bloqué le passage et est venu me menacer (il a dit très exactement "je vais te saigner"). Après un échange un peu musclé (je lui ai bien signifié que je ne m'étais pas rendu compte que je l'avais accroché, mais étant donné sa réaction je veux bien le croire) il est reparti. Je pensais l'incident clos, quand il s'est mis à me suivre jusque chez moi. Heureusement j'ai eu la présence d'esprit de ne pas rentrer chez moi et ainsi lui indiquer mon adresse. Quand il a compris que je le baladais, il s'est mis à ma hauteur (à l'arrêt) et a repris ses menaces. Il a abandonné quand je lui ai fait croire que je me rendais au commissariat pour relater les faits (menaces et filature), mais en donnant au dernier moment un violent coup de poing sur ma carrosserie (ce qui n'a eu probablement comme effet que de lui faire très mal). N'ayant aucune preuve ni aucun témoin, que puis-je faire contre cette personne ? J'ai malgré tout pu noter son numéro d'immatriculation.
Merci pour votre aide.

Par **nathalie**, le **02/08/2011** à **17:08**

Bonjour,
Mieux vaut aller à la gendarmerie trop tôt et pour rien, que d'y aller trop tard.
Je vous conseillerai d'aller relater les faits au commissariat, ils en prendront note.
On a tout à fait le droit d'aller au commisariat pour signaler des faits sans pour autant déposer plainte. Et qui vous dit que lui n'a pas pris votre plaque et raconté n'importe quoi sur vous ?
Donc allez-y et expliquez les faits.

Par **pat76**, le **02/08/2011** à **17:54**

Bonjour

Suivez le conseil de Nathalie. Le motard qui vous a menacé n'en est peut être pas à son coup d'essai. Puisque vous avez relevé la plaque, si cette personne est déjà connue des services de police, votre déclaration sera prise d'autant plus au sérieux.

Par **zedphi**, le **02/08/2011** à **18:05**

Merci pour vos conseils. Je vais les suivre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés